

2023

# Code d'Éthique & de Conduite



<b>L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION</b> .....	3
<b>PRÉAMBULE : OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DU CODE</b> .....	4
<b>LBA S'ENGAGE À RESPECTER LES LOIS ET NORMES NATIONALES, INTERNATIONALES ET LES DROITS DE L'HOMME</b> .....	5
<b>LBA S'ENGAGE EN FAVEUR DE SES COLLABORATEURS</b> .....	5
1  Développement des talents et des compétences .....	5
2  Respect des conditions de travail et de l'égalité de traitement .....	5
3  Respect de la liberté d'association, du droit syndical et du droit à la négociation collective.....	6
4  Maintien de l'intégrité physique et mentale des collaborateurs par un environnement sûr et sain .....	6
5  Protection des données personnelles .....	6
6  Soutien d'actions en faveur des communautés.....	6
<b>LBA S'ENGAGE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET PRATIQUE UNE TOLÉRANCE ZÉRO CONTRE TOUTE FORME DE CORRUPTION</b> .....	7
1  Cadeaux et invitations .....	7
2  Financement des partis politiques.....	7
3  Lobbying.....	7
4  Gestion des conflits d'intérêts .....	7
5  Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme .....	7
<b>LBA S'ENGAGE À INSTAURER DES RELATIONS DE CONFIANCE AVEC SES PARTIES PRENANTES</b> .....	8
1  Respect des règles du commerce et d'une concurrence loyale.....	8
2  Relations à l'égard des clients.....	8
3  Relations à l'égard des fournisseurs et sous-traitants .....	8
4  Relations à l'égard des intermédiaires commerciaux .....	8
5  Relations à l'égard des demandes de communications externes.....	9
<b>LBA S'ENGAGE EN FAVEUR DU RESPECT ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	9
1  Protection de l'environnement et des ressources naturelles .....	9
2  Engagement climat.....	9
<b>LBA S'ENGAGE À VALORISER LE PATRIMOINE DU GROUPE</b> .....	9
1  Respect de la confidentialité .....	10
2  Exactitude des documents de gestion.....	10
3  Protection des actifs .....	10
<b>MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE ÉTHIQUE</b> .....	10
1  Sanction.....	10
2  Alerte pour violation du Code d'Éthique et de Conduite .....	10

# L'engagement de la Direction

Lebronze alloys est un leader mondial dans la métallurgie de cuivre de haute spécialité dont la raison d'être, inscrite dans nos statuts, est de :

« *Consolider un savoir-faire d'élaboration et de recyclage d'alliages métalliques principalement à base de Cuivre et de Nickel pour répondre de façon responsable aux défis techniques et environnementaux des industries utilisatrices* »

Répondre de façon responsable se traduit chez Lba à travers la mise en œuvre d'une politique de développement durable « B.R.O.N.Z.E » qui décline, à travers 6 piliers, des Objectifs de Développement Durable (ODD) que nous nous sommes fixés dans le cadre de notre adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies (Global Compact).

La croissance durable du Groupe repose sur l'engagement de toutes nos collaboratrices et tous nos collaborateurs et sur la confiance de nos partenaires. Nous devons donc mériter en permanence cette confiance en mettant en œuvre les meilleures pratiques éthiques et comportementales qui sont explicitées dans ce code de conduite et dont les principes doivent vous guider dans vos actions quotidiennes.

L'ensemble du COMEX s'engage à mes côtés pour veiller au respect le plus strict de ce code d'Éthique et de Conduite et une tolérance zéro sera appliquée notamment en matière de corruption.

Je compte sur chacune et chacun d'entre vous pour le promouvoir et agir en toutes circonstances conformément à ses prescriptions.

**Michel Dumont,**  
Président LBA SAS




3

## LE COMITÉ EXÉCUTIF

Alexandra Dumont	Didier Pitot	Alban Didier	Stephane Godonaise	Albert Bruneau	Cyrille Heibst
Directrice Générale	Directeur Stratégie et Développement	Directeur Financier	Directeur BU Bars & Design	Directeur BU Rolled Product & Arcap	Directeur BU Rods & Wire
DocuSigned by:  5CA981484404B4...	DocuSigned by:  807B99B2CFEC47A...	DocuSigned by:  6DD948568C5144B...	DocuSigned by:  7695708F271C4D2...	DocuSigned by:  4B08B0B432CA415...	DocuSigned by:  7D38F4418BE3471...

# Préambule : objectif et champ d'application du code

L'objectif du « **Code d'Ethique et de Conduite** » du Groupe est de présenter les principes et engagements qui guident les actions menées par Lba dans ses relations internes et externes.

Ce Code définit également les attentes envers les salariés dans leur prise de décisions au quotidien et dans leurs relations avec l'ensemble des parties prenantes en s'assurant qu'ils respectent à tout moment les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies dont Lebronze alloys SAS est signataire depuis 2017.

- 1 Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.
- 2 Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.
- 3 Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.
- 4 Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- 5 Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6 Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.
- 7 Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.
- 8 Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9 Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
- 10 Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le « **Code d'Ethique et de Conduite** » est donc le document de référence destiné à chacun des salarié(e)s – ci-après regroupé(e)s sous le terme « Collaborateurs ». Chacun d'eux est tenu de le respecter et tout nouveau collaborateur recevra ce document au moment de la signature du contrat de travail.

Par ailleurs, un code spécifique « **Code de conduite fournisseurs** » est également disponible sur notre site internet mais nous encourageons l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur du Groupe à renforcer leurs engagements en termes de développement durable.

En annexe est rappelé la procédure d'Alerte disponible en cas de violation de ce code d'Ethique et de Conduite également disponible sur notre site internet.

**WE SUPPORT**



# Lba s'engage à respecter les lois et normes nationales, internationales et les droits de l'Homme

La réputation d'intégrité de notre Groupe se construit sur le respect des lois, des réglementations et autres obligations en vigueur, quel que soit le pays où notre Groupe est implanté.

Lba s'engage à respecter les standards internationaux en matière de Droit de l'Homme et en particulier :

- Les principes de la Déclaration universelle des Droits de l'homme
- Les principes de la Convention européenne des droits de l'homme
- Les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,

En conformité avec les principes 4 et 5 du Pacte mondial, **Lba condamne fermement et interdit** à ses filiales et

à ses fournisseurs ou prestataires d'avoir recours sous quelque forme que ce soit au :

- **Travail forcé**, c'est-à-dire tout travail accompli contre son gré et sous contrainte d'une menace – recours à la violence ou à l'intimidation, manipulation de dettes, rétention de salaire ou d'identité.
- **Travail dissimulé**, action qui consiste à ne pas déclarer officiellement auprès des autorités compétentes une personne qui travaille dans l'entreprise.
- **Travail des enfants**. Dans le respect des dispositions de l'Organisation internationale du travail (OIT), Lba s'interdit de recourir, directement ou indirectement, au travail des enfants.

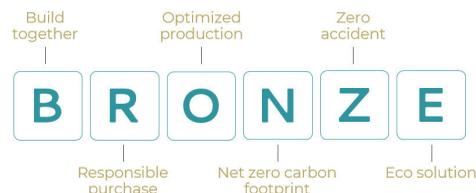
## Lba s'engage en faveur de ses collaborateurs

« **Build Together** » est le premier des 6 piliers de la politique de développement durable « B.R.O.N.Z.E » du Groupe qui réaffirme l'engagement du Groupe sur les 6 principes suivants de responsabilité sociale.

### 1 / DÉVELOPPEMENT DES TALENTS ET DES COMPÉTENCES

Les managers ont un rôle clé à jouer pour faire progresser l'organisation, responsabiliser leurs équipes et promouvoir une culture basée sur l'intégrité. Ainsi, nous encourageons l'écoute et la prise d'initiative à tous les niveaux.

Lba est responsable du développement des compétences, aussi bien techniques que managériales, de l'ensemble des salariés à tous les niveaux. Nous proposons donc à nos collaborateurs une vaste gamme de programmes de formation (interne ou externe) qui assurent leur employabilité et leur capacité à progresser au sein du Groupe.



### 2 / RESPECT DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

La relation entre Lba, ses collaborateurs et ses partenaires se fonde sur la base du respect mutuel, de la confiance et de la dignité individuelle.

Conformément à cet engagement, **nous interdisons strictement les discriminations** de toute sorte, notamment sur la base de l'âge, de la nationalité, de la religion, de l'orientation sexuelle, du statut marital, parental et familial, de l'ethnie, du handicap et de l'appartenance politique ou encore syndicale.

Le Groupe s'engage tout particulièrement à promouvoir la diversité au travail, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

Par ailleurs, Lba **veille au respect de la réglementation relative au temps de travail, à la rémunération et aux avantages sociaux** des pays dans lesquels le Groupe est implanté. Au-delà des obligations légales, la société recherche le partage de la valeur à travers des actions à impact comme la mise en place de l'actionnariat salarié pour la France.

### 3 / RESPECT DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION, DU DROIT SYNDICAL ET DU DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Sur l'ensemble des sites, Le Groupe a la volonté de tisser des liens transparents et constructifs avec les salariés et leurs représentants syndicaux pour faciliter les négociations collectives. Pour cela, nous respectons les droits des salariés à constituer ou à adhérer à des syndicats et à signer des conventions collectives. Nous refusons toute menace d'intimidation ou de représailles et protégeons les collaborateurs contre les actes de discriminations syndicales.

Lba s'engage à interdire tout acte d'ingérence dans les syndicats, mais fournira aux représentants les informations nécessaires à une négociation constructive dans le cadre de négociations de bonne foi.

Nous respectons également **la liberté d'expression individuelle et collective des salariés** conformément aux lois et réglementations applicables. Nous respectons leur capacité à prendre une décision éclairée, exempte de coercition, comme la loi le prévoit.

En cas de constatation d'un manquement à ce présent code, la direction s'engage à respecter le droit des collaborateurs à déposer des réclamations sans en souffrir.

### 4 / MAINTIEN DE L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE ET MENTALE DES COLLABORATEURS PAR UN ENVIRONNEMENT SÛR ET SAIN

La sécurité est un des piliers de la RSE du Groupe qui se retrouve à travers **la politique « Zero Accident »**. Chaque collaborateur doit donner l'exemple en adoptant un comportement exemplaire en termes de matière de santé et de sécurité. **Tout manquement aux règles liées à la santé ou à la sécurité au travail sera sanctionné.**

Chaque nouveau collaborateur est formé à la sécurité et aux pratiques internes du Groupe. Nous encourageons les formations complémentaires tout au long de la carrière des salariés et Lba s'engage à faire de la **prévention de risques** à travers de la sensibilisation et aussi des investissements pour continuellement améliorer les conditions de travail.

**Le harcèlement moral, sexuel ou toute forme de harcèlement est strictement interdit** et le Groupe s'engage à lutter contre celui-ci.

Des formations de sensibilisation sont réalisées auprès des collaborateurs **et nous encourageons à signaler, via le dispositif d'alerte, toute situation, que vous soyez victime ou témoin**, qui menace l'intégrité d'un collaborateur.

### 5 / PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Lba met en place de dispositifs assurant la confidentialité et le traitement sécurisé des données personnelles utilisées par l'entreprise. On entend par « donnée personnelle » toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Notre Groupe s'engage à respecter les lois applicables en matière de **protection des données à caractère personnel des salariés** notamment dans le cadre de l'application du règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 («RGPD»).

Lebronze alloys s'engage à collecter et à utiliser les données personnelles de manière légale, légitime et éthique et à toujours respecter la vie privée de ses collaborateurs et des tiers avec lesquels le Groupe rentre en relation.

**Une charte informatique** est disponible et spécifie l'ensemble des bonnes pratiques à mettre en œuvre au quotidien. Elle est transmise à chaque nouveau collaborateur et doit être respectée.

### 6 / SOUTIEN D' ACTIONS EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS

En tant qu'acteur ancré dans nos territoires, **Lba s'engage à soutenir des actions caritatives** appropriées (dons aux associations locales, financement d'événements à impact positif, mécénat...) pour contribuer aux déploiements d'actions locales et encourager les employés à mener des actions bénévoles.

Les dons aux organisations caritatives et le sponsoring réalisés au nom de notre Groupe doivent respecter les lois, réglementations et instructions en vigueur au sein de notre Groupe et sont subordonnés à une autorisation de la Direction du Groupe.

Tenant compte de notre savoir-faire d'exception, nous considérons avoir un devoir de transmission auprès des nouvelles générations pour faire perdurer le savoir-faire métallurgique. Nous sommes donc **engagés en faveur de l'éducation** en intervenant auprès des lycées et des écoles implantés à proximité de nos sites pour valoriser ce patrimoine et contribuer à la formation des prochaines générations.

Enfin, Lebronze Alloys applique les principes des droits de l'Homme dans les communautés dans lesquelles nous sommes implantés et nous demandons à l'ensemble de la chaîne de Valeur du Groupe de respecter ces principes.

# Lba s'engage en matière d'éthique des affaires et pratique une tolérance zéro contre toute forme de corruption

**Le Groupe lutte contre la corruption sous toutes ses formes**, active ou passive, directe ou indirecte, de personnes privées ou publiques. Tout collaborateur s'interdit de promettre, d'offrir, de solliciter ou d'accepter, directement ou indirectement, un avantage quelle que soit sa forme qui serait contraire aux lois ou réglementations en vigueur afin d'obtenir, conserver, accorder ou renouveler un marché ou d'obtenir un avantage personnel.

**S'agissant de délits qui peuvent être assortis de lourdes peines d'amendes et d'emprisonnement, une tolérance zéro sera appliquée.**

Lebronze alloys, dont la société mère est établie en France, est soumis aux dispositions de la loi française «Sapin 2» du 9 décembre 2016. Ce code d'éthique et de conduite constitue son code de conduite anticorruption au sens de l'article 17, II, 1° de cette loi.

**A cet effet, les instructions à appliquer sont les suivantes :**

## 1 / CADEAUX ET INVITATIONS

L'acceptation ou l'offre occasionnelle de cadeaux ou d'invitations d'une valeur modeste constitue une pratique légitime dans le cadre des relations d'affaires, qui doit être conforme aux lois, et adaptée aux coutumes, de chaque pays.

Chaque collaborateur s'interdit d'offrir ou d'accepter un cadeau ou une invitation, quelle que soit sa forme, qui :

- Pourrait avoir une influence sur une prise de décision ou être perçu comme tel par les donateurs ou les bénéficiaires ;
- Serait fait en violation des lois, réglementations ou instructions en vigueur au sein de notre Groupe ;
- Aurait une valeur supérieure à l'équivalent de 100 euros par an et par partenaire d'affaire, qu'elle qu'en soit la forme (sommes d'argent, bien matériels, services, voyages).

## 2 / FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

Le versement de fonds et/ou la fourniture de services au nom de notre Groupe à un parti ou une organisation politique et à des personnalités politiques est interdit.

## 3 / LOBBYING

Lebronze alloys participe de manière transparente aux débats sur l'élaboration de politiques publiques ou aux processus législatifs concernant son domaine d'activité.

Ces actions ne doivent en aucun cas conduire à une offre ou à une promesse d'avantage en nature ou en espèces à un tiers. Tout lobbying est subordonné à une autorisation de la Direction du Groupe.

## 4 / GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La société doit éviter toute situation où les intérêts personnels d'un collaborateur, ou ceux de personnes physiques ou morales auxquelles il est lié, seraient susceptibles d'entrer en conflit avec les intérêts de notre Groupe. Pour déterminer s'il se trouve en situation de conflit d'intérêts, chaque collaborateur doit en conséquence s'assurer qu'il agit au mieux des intérêts de Lba, à l'exclusion de toute autre considération, notamment personnelle.

Les situations suivantes peuvent être considérées comme susceptibles d'entraîner de tels conflits d'intérêts :

- Toute prise d'intérêt, directe ou indirecte, chez un concurrent, un fournisseur, un prestataire de services ou un client (actuel ou potentiel), sauf s'il s'agit de l'achat de titres cotés dans le respect des règles en matière d'information privilégiée ;
- Tout engagement professionnel ou personnel en dehors de la société qui pourrait affecter l'engagement au service de notre Groupe, sauf autorisation préalable de la hiérarchie.

Toute situation de conflit d'intérêts potentiel devra être portée à la connaissance de la hiérarchie.

## 5 / LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Le blanchiment d'argent consiste à dissimuler l'origine de fonds obtenus illégalement (corruption, trafics, fraude fiscale...) afin qu'ils paraissent être issus de sources légitimes.

Le financement du terrorisme constitue un délit pénal caractérisé par le fait de fournir ou recueillir des fonds susceptibles d'être utilisés pour commettre un acte terroriste.

Le Groupe demande à ses collaborateurs de prohiber ou de remonter à la direction juridique toute situation suivante :

- Les transactions dans lesquelles on ne connaît pas les noms et coordonnées des parties,
- Les transactions conduites par des intermédiaires inconnus ou inutiles,
- Les transactions inutiles ou inexplicables,
- Les méthodes inhabituelles de paiement,
- Les flux financiers qui pourraient avoir une origine ou une destination criminelle ou délictueuse (liste des pays non-coopératifs en matière fiscale, sous embargo, etc.).

Ainsi, chaque collaborateur doit réaliser, avant toute entrée dans une relation formelle avec un tiers, des contrôles pour définir le profil de risque en matière de corruption de ce dernier. Par ailleurs, il est nécessaire de veiller, tout au long de la relation d'affaires à ce que le tiers respecte ses engagements en matière de lutte contre la corruption.

## Lba s'engage à instaurer des relations de confiance avec ses parties prenantes

Le Groupe doit prendre des engagements vis-à-vis de ces tiers pour instaurer une relation de confiance, mais attend aussi de la part de ces derniers qu'ils ne tolèrent aucune forme de corruption ou de trafic d'influence.

### 1 / RESPECT DES RÈGLES DU COMMERCE ET D'UNE CONCURRENCE LOYALE

Les règles relatives au droit de la concurrence ont pour objet de garantir une concurrence loyale entre les entreprises sur le marché. Notre Groupe s'engage à respecter scrupuleusement les règles de concurrence applicables dans les différents pays où il est présent. Dès lors, **chaque collaborateur s'engage à s'abstenir de participer à des ententes avec les concurrents** ayant pour objet ou pour effet de :

- Fixer les prix et les conditions commerciales ;
- Répartir les marchés ou les clients, notamment dans le cadre d'appels d'offres.

Pour cela, nous demandons aux salariés de s'assurer de l'absence d'échanges d'informations sensibles avec nos concurrents et de veiller à ce que les informations concernant les concurrents aient été collectées de façon légale.

### 2 / RELATIONS À L'ÉGARD DES CLIENTS

Notre Groupe est attentif à répondre aux besoins de ses clients et s'attache à :

- Fournir des produits et services de qualité et à améliorer constamment ses technologies et méthodes avec une forte exigence d'innovation et de sécurité ;
- Proposer des délais de livraison qui ne limitent pas l'accès aux marchés ;
- Développer, dès que possible, des partenariats avec nos clients pour réduire les impacts environnementaux (éco-conception, recyclage des déchets, économie circulaire ...)

Par ailleurs, tous les collaborateurs impliqués dans les opérations commerciales à l'international **respectent les lois et réglementations régissant les restrictions aux exportations de produits et services**. Les collaborateurs peuvent demander si nécessaire l'appui de la Direction Juridique.

### 3 / RELATIONS À L'ÉGARD DES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Notre Groupe veille au développement de relations de confiance et de partenariat avec ses fournisseurs afin de satisfaire au mieux les attentes de ses clients.

La prise en considération des intérêts de chacun et le respect de termes contractuels équitables constituent la base des relations entre notre Groupe et ses fournisseurs.

A travers le pilier « **Responsible Purchase** », Lebronze alloys encourage l'adoption par ses fournisseurs et sous-traitants de principes éthiques et de responsabilités environnementales équivalents aux siens et se réserve le droit d'auditer ou de faire auditer leurs pratiques et de prendre en compte les résultats de ces audits dans ses décisions. Un code de conduite mentionnant les exigences du Groupe vis-à-vis de ces fournisseurs est disponible sur notre site internet.

Par ailleurs, chaque collaborateur doit respecter les procédures Groupe d'achat.

### 4 / RELATIONS À L'ÉGARD DES INTERMÉDIAIRES COMMERCIAUX

Notre Groupe recourt à des intermédiaires commerciaux (courtiers, apporteurs d'affaires, agents commerciaux, distributeurs, ...) Ces relations sont encadrées par un contrat.

La sélection, les prestations attendues et la rémunération de ces intermédiaires doivent faire l'objet d'un contrôle rigoureux par chaque collaborateur concerné et respecter les règles internes.

## 5 / RELATIONS À L'ÉGARD DES DEMANDES DE COMMUNICATIONS EXTERNES

Notre Groupe a nommé des personnes en charge de la communication avec les médias, la communauté financière et les organismes de réglementation. Toute demande adressée à un collaborateur (ex : interviews, interventions publiques, prises de position, etc...) devra être transmise aux personnes désignées par notre Groupe à cet effet.

# Lba s'engage en faveur du respect et de la protection de l'environnement

## 1 / PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

**Notre Groupe est un acteur de la transition énergétique** par son offre de produits et de services. Nous développons également des solutions de haute technicité destinées à améliorer la santé humaine et à assurer un développement économique compatible avec la préservation de l'environnement.

Lebronze alloys est fondamentalement attaché au **respect et à la protection de l'environnement et de la biodiversité** dans son fonctionnement industriel et logistique, notamment par :

- L'emploi optimal des métaux et composants pour limiter la consommation de ressources naturelles,
- La valorisation des chutes et déchets,
- La prévention de pollutions de toute nature,
- La réduction des prélèvements d'eau,
- L'optimisation de la consommation énergétique de nos procédés et la réduction des émissions de carbone,
- La mise en œuvre de technologies propres et sûres.

## 2 / ENGAGEMENT CLIMAT

Dans le cadre de sa trajectoire Bas Carbone, le Groupe réalise chaque année son bilan complet Carbone (scope 1, scope 2 et scope 3) et a pris des **engagements de baisse des émissions Carbone selon les recommandations de l'agence Science Based Target**, qui recommande l'atteinte des objectifs suivants pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°

- -50% d'émissions sur le scope 1 et le scope 2 entre les valeurs de 2018 et de 2030
- 25% d'émissions sur le scope 3 entre les valeurs absolues de 2021 et 2030.

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, l'ensemble des collaborateurs du Groupe sont invités à participer aux actions mises en place par Lba (sensibilisation, information, certifications ISO 50001, plan d'investissements...) et nous encourageons particulièrement la prise d'initiative sur ces thématiques.

Nous encourageons également l'ensemble de nos parties prenantes à s'engager dans une trajectoire bas Carbone compatible SBTi.

# Lba s'engage à valoriser le patrimoine du Groupe

## 1 / RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

**Les informations confidentielles constituent un actif de grande valeur.** Il s'agit d'un actif appartenant au Groupe qui comprend :

- La propriété intellectuelle (les secrets de fabrication, le savoir-faire, ...),
- Les informations internes financières, techniques ou sensibles sur le plan commercial,
- Les informations liées aux données à caractère

personnel et aux ressources humaines,

- Les informations concernant l'utilisation des outils ou systèmes,
- Les informations qui nous ont été confiées par des tiers sous le sceau de la confidentialité.

Notre Groupe veille à la protection de ses données confidentielles et de celles des tiers. Nous sommes tous responsables de la protection des informations confidentielles. Nous devons nous assurer qu'elles sont utilisées de façon appropriée et transmises uniquement

à d'autres personnes autorisées, afin d'éviter toute divulgation accidentelle, non autorisée ou non protégée.

Nous devons veiller à éviter toute divulgation non autorisée à des tiers, tels que des clients et d'autres partenaires commerciaux, ainsi qu'au cours de nos conversations et activités en dehors de notre lieu de travail.

## 2 / EXACTITUDE DES DOCUMENTS DE GESTION

**Les rapports et comptes de chaque entité de notre Groupe reflètent fidèlement l'ensemble des opérations réalisées par ses entités** (actifs, passifs, dépenses,...). Chaque collaborateur s'assure que les informations et rapports communiqués à chaque niveau

de notre Groupe retranscrivent fidèlement et en temps utile toute opération intervenue.

## 3 / PROTECTION DES ACTIFS

Chaque collaborateur veille à la préservation des actifs (matériels ou immatériels) de notre Groupe, contre tout fait de dégradation, de vol ou de détournement et notamment à ne pas en user à des fins personnelles.

# Mise en œuvre de la charte éthique

## SANCTIONS

Le non-respect de certaines des règles listées précédemment peut constituer un délit dans des pays où notre Groupe opère. Les collaborateurs qui seraient en infraction avec le code de conduite de notre Groupe sont donc susceptibles de s'exposer à des poursuites judiciaires. De son côté, le Groupe engagera les procédures disciplinaires adaptées en cas d'agissements contrevenant au présent code, ceci dans le respect des législations sociales de chaque pays.

## ALERTE POUR VIOLATION DU CODE D'ETHIQUE ET DE CONDUITE

Tout collaborateur qui aurait connaissance de violation de règles définies au présent Code doit la signaler par la procédure d'alerte interne, disponible auprès de votre service de Ressources Humaines et sur le lien url suivant <https://alerte.lebronze-alloys.com>. La procédure d'alerte est rappelée en Annexe de ce document.

Ce dispositif a été conçu comme un outil de liberté d'expression supplémentaire mis à disposition des collaborateurs. Aucun d'entre eux ne pourrait être sanctionné, licencié ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire pour avoir témoigné de bonne foi.

En signant le présent Code d'éthique et de conduite, le Collaborateur reconnaît avoir lu et accepté les principes qui y sont énoncés.

Nom et prénom du Collaborateur	Date	Signature

# ANNEXE : Dispositif d'Alerte Interne

La loi sur la transparence et la lutte contre la corruption, dite « Sapin 2 », a pour ambition de porter la législation française aux meilleurs standards européens et internationaux en matière de lutte contre la corruption. Dans ce cadre, il est demandé aux entreprises de plus de 500 salariés de mettre en place un dispositif d'alerte.

## 1 / QUI PEUT LANCER UNE ALERTE ?

Tous les salariés, mais également les collaborateurs extérieurs et occasionnels, agissant de manière désintéressée et de bonne foi et ayant eu personnellement connaissance de l'information. La bonne foi s'entend lorsqu'une alerte est signalée sans malveillance ou sans attente d'une contrepartie personnelle.

## 2 / IDENTITÉ ET PROTECTION DU LANCEUR D'ALERTE

Le dispositif garantit la stricte confidentialité du lanceur d'alerte et toute violation de cette confidentialité sera punie pénalement. Aucune mesure disciplinaire ou discriminatoire ne sera exercée à l'encontre des salariés signalant une alerte, même si les faits rapportés se révèlent infondés, sous réserves que les salariés aient agi de bonne foi.

Toute mesure de représailles, directes ou indirectes, à l'encontre d'un employé de l'entreprise qui a signalé une alerte donnera lieu à des sanctions disciplinaires.

## 3 / SUR QUOI PORTE L'ALERTE ?

Outre toute conduite contraire à notre Code d'Éthique et de Conduite, ce dispositif d'alerte peut être étendu au crime et délit, violation grave de la loi Française et du règlement, menace ou préjudice graves pour l'intérêt général.

Pourront être signalées par exemple des infractions de :

- Corruption
- Trafic d'influence
- Prise illégale d'intérêt
- Détournement de fonds publics
- Favoritisme...

Attention : L'alerte ne peut porter sur des révélations d'informations couvertes par le secret-défense, le secret médical ou le secret professionnel de l'avocat.

## 4 / ANONYMISATION DU LANCEUR D'ALERTE

Si la loi Sapin 2 prévoit la confidentialité du lanceur d'alerte, aucune disposition n'interdit le recueil d'un

signalement anonyme, à condition que la gravité des faits mentionnées soit établie et les éléments factuels soient suffisamment détaillés. De plus, le traitement de cette alerte doit s'entourer de précautions particulières, telles qu'un examen de l'opportunité de sa diffusion dans le cadre du dispositif.

## 5 / COMMENT PEUT-ON ÉMETTRE UNE ALERTE ?

Lba a mis en place 2 canaux pour émettre une Alerte :

- Une adresse de courrier électronique dédiée : [alerteinterne@lebronze-alloys.com](mailto:alerteinterne@lebronze-alloys.com)
- Une plate-forme de déclaration en ligne : <https://alerte.lebronze-alloys.com>

Le courrier électronique et la déclaration seront adressés au référent éthique de Lebronze alloys.

## 6 / COMMENT EST TRAITÉE UNE ALERTE ?

Le salarié ayant transmis une alerte recevra un accusé réception dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la date de transmission.

Le référent, sur la base de critères objectifs, procède ensuite à l'analyse de l'Alerte et des suites qu'il convient de lui donner. Des échanges, préservant la confidentialité du lanceur d'Alerte, pourront être organisés, ainsi que des appuis éventuels à des supports externes. Le référent devra également informer le lanceur d'alerte du délai raisonnable et prévisible nécessaire à l'examen de la recevabilité de son Alerte. A l'issue de l'enquête et quelle qu'en soit l'issue, une décision formalisée et motivée est transmise à l'émetteur de l'alerte par le référent.

## 7 / PRÉSUMPTION D'INNOCENCE DE LA PERSONNE VISÉE PAR L'ALERTE

Tout salarié faisant l'objet d'une Alerte est présumé innocent jusqu'à ce que les allégations portées contre lui soient établies. Il doit être informé, dès l'enregistrement de l'Alerte, des faits qui lui sont reprochés afin de pouvoir faire usage de ses droits, dont ses droits de la défense et le respect du principe de contradictoire.

Il peut demander l'accès aux données le concernant, et demander, si elles sont inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, la rectification ou la suppression. Le salarié visé par l'Alerte ne peut en aucun cas obtenir des informations sur l'identité de l'auteur de l'Alerte.



# lebronze alloys

Leader mondial dans le domaine des alliages spéciaux de cuivre et de nickel à haute performance



● Usines Lebronze alloys et Centres de Service ● Distributeurs partenaires

Le Groupe Lebronze alloys est un leader mondial dans le développement et la production entièrement intégrée d'alliages spéciaux de cuivre et de nickel de haute performance.

Grâce à un savoir-faire multidisciplinaire, le Groupe fournit des solutions innovantes à toutes les industries majeures telles que l'Aéronautique, l'Electronique, l'Espace, l'Automobile, l'Energie, parmi d'autres.

Nos 6 sites de production et 750 employés maîtrisent une gamme unique de technologies de transformation des métaux : coulée continue et semi-continue, extrusion, laminage à chaud et à froid, étirage, forge libre, matriçage, frappe à froid, usinage, contrôle non destructif, etc.

Nous sommes un acteur majeur de la décarbonation pour de nombreuses industries. Nous nous efforçons continuellement de réduire notre empreinte carbone et nos produits sont essentiels pour les applications de décarbonation dans les industries de nos clients.

L'engagement du Groupe est de trouver des solutions appropriées et optimisées pour les exigences de chaque secteur.



[contact@lebronze-alloys.com](mailto:contact@lebronze-alloys.com)

[www.lebronze-alloys.com](http://www.lebronze-alloys.com)



Membre de la communauté « Coq Vert »